

METADVERTISE
Société anonyme
au capital de 1.995.327,10 €
Siège social : 29 boulevard Courcelles
75008 Paris
RCS Paris 447 922 972

« La Société »

RAPPORT DE GESTION INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(Gestion de la Société et du groupe)

Les résolutions que nous vous soumettons à titre extraordinaire sont présentées dans un rapport distinct

Exercice clos le 31 décembre 2022

TABLE DES MATIERES

1. Environnement – Analyse de l'évolution des affaires de la Société et du groupe - Faits marquants de l'exercice clos le 31/12/2022	4
2. Examen des comptes sociaux	6
2.1. Bilan.....	6
2.2. Résultats économiques et financiers	6
2.2.1. Produit d'exploitation.....	6
2.2.2. Charges générales d'exploitation.....	6
2.2.3. Amortissements et dépréciations	7
2.2.4. Résultat brut d'exploitation	7
2.2.5. Coût du risque.....	8
2.2.6. Résultat courant avant impôts.....	8
2.2.7. Bénéfice net.....	8
2.2.8. Continuité d'exploitation.....	8
2.3. Tableau des résultats financiers	8
2.4. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement	9
2.5. Proposition d'affectation du résultat.....	9
2.6. Informations sur les délais de paiement.....	9
2.7. Prêts consentis par application de l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier.....	10
3. Examen des comptes consolidés	11
3.1. Bilan consolidé	11
3.2. Résultats économiques et financiers	11
3.2.1. Produits d'exploitation consolidés.....	11
3.2.2. Charges générales d'exploitation consolidées.....	11
3.2.3. Amortissements consolidés	11
3.2.5. Coût du risque consolidé	12
3.2.6. Résultat courant avant impôts.....	12
3.2.7. Résultat net consolidé (part du Groupe).....	12
4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	12
5. Progrès réalisés et difficultés rencontrées / Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir de la Société et du groupe	14
6. Filiales et participations	14
6.1. Madvertise Media	15
6.2. Madvertise Media Gmbh	15
6.3. Madvertise Mobile Advertising Srl	15

6.4.	Appsfire France.....	15
6.5.	Triple A.....	15
7.	Participations croisées.....	16
8.	Risques et incertitudes.....	16
8.1.	Principaux risques et incertitudes	16
8.2.	Gestion des risques	17
	Recherche et développement	18
9.	Informations sur le personnel et l'environnement.....	19
9.1.	Personnel.....	19
9.2.	Environnement.....	19
10.	Conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce	19
11.	Prise de participation	19
12.	Prise de contrôle.....	19
13.	Cession de participation	19
14.	Rapport sur le Gouvernement d'entreprise	20
14.1.	Modalités d'exercice de la direction générale de la Société	20
14.2.	Informations concernant les mandataires sociaux de la Société : Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés.....	20
14.3.	Conventions réglementées	22
14.4.	Convention(s) conclue(s) par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale	23
14.5.	Liste des mandats sociaux.....	23
15.6	Nombre de réunions annuelles du Conseil d'administration et taux de participation.....	23
15.	Situation des mandats des Commissaires aux comptes.....	24
16.	Participations des salariés au capital	24
17.	Répartition du capital.....	25
18.	Rachat par la Société de ses propres actions.....	27
19.	Informations sur le contrat de liquidité.....	27

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires afin de vous rendre compte des résultats de la société Metadvertise (ci-après dénommée la « **Société** ») et des sociétés de son groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés de cet exercice, ainsi que l'affectation du résultat de celui-ci.

Nous vous soumettons également à votre approbation certaines résolutions à titre extraordinaire qui vous seront présentées dans un rapport séparé.

Les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Le Commissaire aux comptes de la Société vous fera part dans ses rapports, dont lecture vous sera donnée à la suite du présent rapport, du résultat de ses investigations sur les comptes qui vous sont présentés.

1. Environnement – Analyse de l'évolution des affaires de la Société et du groupe - Faits marquants de l'exercice clos le 31/12/2022

A. Analyse et évolution des affaires

La Société a cessé son activité de publicité mobile premium le 04 juillet 2022 par deux opérations de cessions dont (i) la cession de la totalité des 500 000 titres de MADVERTISE MEDIA à AZERION et (ii) la cession de la totalité des 25 000 titres de MADVERTISE MEDIA GMBH également à AZERION. Après la cession de ses actifs au groupe AZERION, Metadvertise a souhaité se positionner sur des segments technologiques porteurs à forte croissance. Le rachat de 51% du capital de la société Triple A actionnaire détenant 70% du capital de la société PM SA en novembre 2022 constitue une première étape de la stratégie du Groupe consistant à se focaliser sur le développement de ses activités dans l'industrie des médias et du divertissement et de se positionner désormais comme un acteur clé de ce secteur.

Nous vous rappelons que depuis le 20 mars 2012, les actions de la Société (code mnémorique ALMNG) ont été transférées du Marché Libre vers le marché EURONEXT GROWTH PARIS.

B. Faits marquants

Les faits marquants sur l'année 2022 pour le groupe sont les suivants :

- Le conseil d'administration a autorisé la nomination de quatre nouveaux administrateurs de la société Park capital.

- La Société a reçu le soutien de l'associé Park capital en date du 3 mars 2022 et du 8 Mars 2022 via un apport en compte courant de trois cent mille euros (300 000,0€) afin de répondre aux besoins de financement de la Société, et de pérenniser l'équilibre financier du groupe de manière durable. Cette somme est totalement remboursée à la fin de l'exercice.
- Le conseil d'administration a décidé de modifier la dénomination sociale de la société. La nouvelle dénomination sociale de la société est METADVERTISE.
- Le 3 mars 2022, l'entreprise a remboursé les obligations convertibles en actions souscrites en 2017 pour un montant de 800 000 euros, assorti d'une prime de non conversion de 485 161,69 euros. De plus, le conseil d'administration a autorisé l'émission d'un nouvel emprunt obligataire convertible en actions d'un montant de 1 100 000,00€ en date du 25 Février 2022.
- La société SYNC a été mise en liquidation judiciaire en date du 21 Juin 2022. Les titres ont donc été sortis à cette même date.
- La société METADVERTISE a cédé les titres de la société MADVERTISE MEDIA et de la société MADVERTISE GMBH à la société AZERION en date du 12 Juillet 2022.
- La société METADVERTISE a bénéficié d'un abandon de compte de courant de le société MADVERTISE MEDIA de 867 972 euros dans le cadre de la cession des titres à la société AZERION.
- La société a transféré son siège social au 29 boulevard de Courcelles – 75008 Paris.
- La société METADVERTISE a conclu un protocole d'accord en vue de l'acquisition de 51% du groupe français Triple A / PM SA, acteur majeur de la production audiovisuelle en France et en Europe. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du repositionnement stratégique de la société à la suite de la cession de ses actifs à AZERION, en juillet dernier.
- Il a été procédé à la dissolution sans liquidation de la société APPSFIRE en date du 28 octobre 2022 avec transmission universelle de son patrimoine à la Société à la même date .

C. Evolution du titre sur le marché Euronext Growth Paris

Au 31 décembre 2022, le cours de l'action était de 0,64 euros, en hausse par rapport au 1^{er} janvier 2022 (0,41 euros).

D. Gouvernance

La Société a renforcé son Conseil d'administration avec la nomination le 31 mars 2022 de quatre nouveaux administrateurs et a modifié sa Direction générale suite à la démission de Monsieur François Roloff de ses fonctions de Directeur Général Délégué le 30 septembre 2022. Le directeur Général Délégué n'a pas été remplacé.

2. Examen des comptes sociaux

Les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation sont présentés dans les documents mis à votre disposition et dans le rapport de vos Commissaires aux comptes. Ces comptes sociaux ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les comptes sociaux présentent certains points intéressants qui seront décrits plus en détail ci-après.

2.1. Bilan

Le total du bilan s'élève à 42.693.371 euros pour l'exercice considéré, à euros, contre 10.241.851 euros au titre de l'exercice précédent.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à (2.455.956) euros, contre 2.775.388 euros au titre de l'exercice précédent.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à 1.859.697 euros comme pour l'exercice 2021.

2.2. Résultats économiques et financiers

2.2.1. Produit d'exploitation

Le produit d'exploitation s'élève à 340.702 euros (contre un montant de 1.693.452 euros sur l'exercice précédent, notamment dû à une refacturation interne avec la filiale allemande).

2.2.2. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation représentent 8.850.694 euros en 2022 (contre 1.740.954 euros en 2021), soit une augmentation de 408,38%.

Cet écart est principalement dû à un montant d'honoraires de prime d'émission de 7,4M d'euros

<i>En euros</i>	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes	5 107	4 616
Dotations aux amortissements	69 802	274 103
Dotations aux dépréciations	49 058	0
Autres achats et versements externes	8 265 571	1 053 202
Salaires et traitements	299 796	266 340
Charges sociales	114 509	99 763
Autres charges diverses d'exploitation	46 853	42 930
Total	8.850.694	1.740.954

Les frais de personnel sont en hausse de 12,56 % pour des effectifs de 4 collaborateurs en moyenne en 2022 contre un effectif de 5 en 2021.

La Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

2.2.3. Amortissements et dépréciations

La dotation aux comptes d'amortissements et aux dépréciations des immobilisations est en baisse en 2022 pour s'établir à une charge de 69.802 euros, contre une charge de 274.103 euros pour l'exercice précédent.

2.2.4. Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation est en baisse par rapport à 2021. Il s'élève à (8.509.992) euros, contre un montant de (47.502) euros l'exercice précédent.

2.2.5. Coût du risque

Le coût du risque est de 765.554 euros au 31 décembre 2022, contre 883.996 euros en 2021.

<i>En euros</i>	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions sur créances douteuses	49057	0
Dotations aux provisions pour des actions Azerion	1.281.148	.0
Dotations aux provisions pour titres	0	509 536
Dotation aux provisions sur actions propres	0	200
Dotation aux provisions sur compte courant	168.012	279 483
Pertes nettes sur créances irrécupérables	0	0
Provision pour risques de non conversion de l'OCA	102.680	94.777
Reprises sur provisions des actions propres	(200)	0
Reprises sur provisions sur titres	(349 983)	0
Reprises de provisions pour risques de non conversion de l'OCA	(485.160)	0
Total	765.554	883.996

2.2.6. Résultat courant avant impôts

Le résultat courant avant impôts est de (9.520.011) euros au titre de 2022, contre une perte de (1.032.662) euros au titre de l'exercice précédent.

A noter, l'abandon de compte courant consenti par la société MADVERTISE MEDIA d'un montant de 868 K€ intervenu dans le cadre de la cession à AZERION en Juillet 2022

2.2.7. Bénéfice net

Le résultat net social s'élève à (4.683.959) euros, contre ((1.022.159) euros pour l'exercice précédent.

2.2.8. Continuité d'exploitation

« Les capitaux propres de la société au 31 décembre 2022 sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il appartient au Conseil d'administration de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les quatre mois suivants l'approbation des comptes ayant fait apparaître la perte, à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société

2.3. Tableau des résultats financiers

Le tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport (Annexe 2.3).

2.4. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

En application des dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses de cette nature.

2.5. Proposition d'affectation du résultat

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices. Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit une perte 4.683.959 Euros, de la manière suivante :

- Sur le compte « report à nouveau débiteur » pour la totalité 4.683.959 soit euros.

2.6. Informations sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes fournisseurs et des créances clients se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	Article D. 441 I.-1° : Factures <i>recues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour [indicatif]	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour [indicatif]	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	18					31	0					2
Montant total des factures concernées (TTC en K€)	25	18	21	15	604	658	122	29	0	0	0	29
% du montant total des achats de l'exercice (HT)	0,3%	0,2%	0,3%	0,2%	7,3%	7,9%						
% du CA de l'exercice (HT)							40,87%	9,82%	0,00%	0,00%	0,00%	9,82%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	N/A						N/A					
Montant total des factures exclues (TTC)	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – Article L. 441-6 ou Article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours Délais légaux : 45 jours						Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 45 jours					

Le Commissaire aux comptes vous présentera, dans son rapport sur les comptes annuels, ses observations sur la sincérité et la concordance de ces informations avec les comptes annuels.

2.7. Prêts consentis par application de l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier

En application des Articles L. 511-6, 3 bis al. 2, R. 511-2-1-1 et R. 511-2-1-2 du code monétaire et financier nous vous précisons qu'un prêt entre entreprises visé à l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier a été consenti par la Société et autorisé par le conseil d'administration de la Société le 07 octobre 2022, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Le montant des prêts à moins de trois ans consentis par la société, à titre accessoire à son activité principale, avec la société PARK CAPITAL SCP avec laquelle elle entretient des liens capitalistique s'établit comme suit :

- 500 000,00 euros prêté le 05/10/2022
- 200 000,00 euros prêté le 04/11/2022
- 500 000,00 euros prêté le 28/11/2022

Tous ces prêts ont été remboursés au 31/12/2022

3. Examen des comptes consolidés

Le groupe réalise sa douzième consolidation au 31 décembre 2022.

3.1. Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé s'élève, pour l'exercice considéré, à 92.824.706 euros, contre 8.993.971 euros au titre de l'exercice précédent.

Au passif, les capitaux propres consolidés (part du groupe) s'élèvent à (1.330.879) euros, contre (2.682.085) euros au titre de l'exercice précédent.

3.2. Résultats économiques et financiers

Les résultats 2022 sont comparés aux comptes 2021.

3.2.1. Produits d'exploitation consolidés

Le produit d'exploitation consolidé s'élève à 18.136.909 euros contre environ 15.886.407 euros pour les comptes de l'exercice précédent.

3.2.2. Charges générales d'exploitation consolidées

Les charges d'exploitation consolidées sont de 22.468.382 en 2022 contre 16.005.675 euros en 2021.

	Exercice 2022	Exercice 2021
Achats de sous-traitance	5 398 188	10 140 296
Achats non stockés, Matériel et Fournitures	12 669	6 271
Autres services extérieurs	990 916	675 844
Achat de marchandises	1 450	- 1
Autres charges externes	8 179 443	620 985
Impôts, taxes et versements assimilés	49 018	26 311
Salaires et traitements	2 286 877	3 587 793
Dotations amort.et provisions.d'exploitations	5 375 952	497 680
Autres charges d'exploitation	173 869	450 496
Total	22.468.382	16.005.675

3.2.3. Amortissements consolidés

La dotation aux comptes d'amortissement et aux provisions est en hausse en 2022 par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 5.375.4952 euros en 2022, contre 158.640 euros en 2021.

3.2.4. Résultat brut d'exploitation consolidé

Le résultat brut d'exploitation consolidé s'élève à (4.331.473) euros contre un montant de à (119.268) euros l'exercice précédent.

3.2.5. Coût du risque consolidé

Le coût du risque consolidé a baissé en 2022 et s'élève à (77.858) euros contre 482.975 euros en 2021.

	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	62.008
Dotations aux provisions pour créances douteuses	2.505	18.178
Pertes nettes sur créances irrécupérables	28.669	293.451
Dotations aux provisions pour titres	349.983	149.983
Dotations aux provisions sur actions propres	0	200
Pertes risques de non conversion de l'OCA	102.681	94.777
Reprises de provisions sur créances douteuses devenues disponibles (+)	(18.177)	(265.391)
Reprises aux provisions sur actions propres	(200)	
Reprises de provisions pour risques et charges	(543.319)	(70.231)
Total	(77.858)	482.975

3.2.6. Résultat courant avant impôts

Le résultat courant des entreprises intégrées avant impôts et résultat exceptionnel est positif de 4.532.240 euros, contre une perte de (881.004) euros au titre de l'exercice précédent.

3.2.7. Résultat net consolidé (part du Groupe)

Après impôt sur les sociétés, le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à un montant d'environ 1.716.200 euros contre environ une perte de (881.004) euros pour l'exercice précédent.

4. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

FINANCIERS

Il est par ailleurs précisé qu'entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport :

- Suivant la décision du Conseil d'administration de la Société en date du 12 janvier 2023 les 1 100 000 obligations convertibles en actions (OCA) émises en février 2022 au profit d'Entrepreneur Invest ont été intégralement remboursé de manière anticipée en numéraire (

signature d'un protocole transactionnel le 25 janvier 2023) pour un montant de 1.328.287,29 € (prime et intérêts compris) le 07 février 2023, date à laquelle les 1 100 000 OCA ont été annulées.

- Le Directeur Général, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de la Société le 28 février 2023, lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 12^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 23 juin 2022, a décidé le 28 février 2023, de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal de 118 629,90 €, par la création et l'émission de 1 186 299 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 euro) chacune avec une prime d'émission d'un montant global de 366 370,10 €, avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit Monsieur Robert C. Kopple à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983, situé au 1520 Tower Grove Dr., Beverly Hills, CA 90210, à libérer par compensation d'une créance en compte courant détenue par Monsieur Robert C. Kopple à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983, situé au 1520 Tower Grove Dr., Beverly Hills, CA 90210. Au 13 mars 2023, cette opération se traduit par l'émission de 1 186 299 actions nouvelles au prix unitaire de 0.408834381 centimes d'euros, soit un montant total de 485 000 € (prime d'émission comprise), intégralement souscrites par Monsieur Robert C. Kopple à travers son trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983, situé au 1520 Tower Grove Dr., Beverly Hills, CA 90210 et libérées par compensation de créances. A l'issue de cette opération, le capital social de METADVERTISE s'élève à 1.978.327,10 €.
- Le Conseil d'administration de Metadvertise a autorisé le 20 mars 2023 l'émission d'un emprunt obligataire, accessible à l'ensemble du public sur la plateforme participative Equisafe Invest dès ce mardi 21 mars 2023 (https://app.equisafe.io/auth/register?partner_code=metadvertise). Les obligations, d'une valeur nominale unitaire de 1,00 € auront une maturité de 2 ans, seront remboursables in fine au pair et portent un taux d'intérêt annuel de 14% payable à chaque date anniversaire. Le montant minimal de l'émission sera de 3 M€. La période de souscription s'étendra du 21 mars 2023 au 21 avril 2023 avec possibilité de la prolonger d'un mois.
- Le Directeur Général, lors de sa décision du 03 avril 2023 faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 30 octobre 2018 lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 25 juin 2018, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de sept mille (7 000) euros par souscription de 70 000 actions ordinaires nouvelles (sur exercice de 70 000 BSA 2018) de 0,10 euro chacune émise au prix unitaire de 0, 633 centimes d'euros, incluant une prime d'émission unitaire de 0, 533 centimes d'euros (soit 37 310 euros de prime d'émission au total) et portant le capital social de la société de 1.978.327,10 euros à 1.985.327, 10 euros.
- Le Directeur Général, lors de sa décision du 19 avril 2023 faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été consentie par le Conseil d'administration le 17 octobre 2018 lui-même faisant usage de la délégation de compétence aux termes de la 15^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 25 juin 2018, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de dix mille (10 000) euros par souscription de 100 000 actions ordinaires nouvelles (sur exercice de 100 000 BSA 2018) de 0,10 euro

chacune émise au prix unitaire de 0, 732 centimes d'euros, incluant une prime d'émission unitaire de 0,632 centimes d'euros (soit 63 200 euros de prime d'émission au total) et portant le capital social de la société de 1.985.327, 10 euros à 1.995.327, 10 euro

5. Progrès réalisés et difficultés rencontrées / Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir de la Société et du groupe

En 2022, le chiffre d'affaires consolidé a atteint 16,1 M€ en hausse de 8 % par rapport à 2021 (15 M€).

Le Groupe a réalisé sur le 1er semestre 2022 un chiffre d'affaires de 6,4 M€ en croissance de 4,2% par rapport au 1er semestre 2021. L'Allemagne représente 60% du CA du Groupe et s'établit à 3,8 M€ (+ 11% comparé au S1 2021). L'activité en France reste stable à 2,4 M€ sur la période et représente 37% du CA Groupe. L'Italie représente un chiffre d'affaires marginal sur le semestre de 0,2 M€. Suite de la cession de ses actifs en Allemagne et en France, Metadvertise a décidé de fermer sa filiale italienne, devenue non stratégique.

La marge brute s'élève à 2 M€ sur le 1er semestre 2022 et reste stable par rapport à 2021 suite à la montée en puissance de l'Allemagne où les marges sont moins élevées qu'en France. Sur la période, le Groupe a enregistré une augmentation de ses charges d'exploitation principalement liée à l'arrêt du chômage partiel sur l'année 2022, la réorientation des activités avec la cession des actifs au groupe Azerion et la mise en liquidation de la société SYNC (honoraires de conseil, frais juridiques, déplacements.). La baisse des marges conjuguée à l'augmentation des autres achats et charges externes (+ 25%) et charges de personnel portent l'EBE sur le 1er semestre à - 0,7 M€ contre une perte de - 0,2 M€ l'an passé.

A partir de mi-juillet 2022, le groupe ne consolide plus les activités Françaises et Allemandes, cédées au groupe AZERION. Fin novembre 2022, le groupe a décidé de prendre une participation majoritaire de 51% dans le groupe Triple A/PM SA axant le changement stratégique annoncé en 2022. Bien que ne consolidant que sur le seul mois de décembre les chiffres de Triple A/ PM SA, Metadvertise a pu constater un impact positif sur son chiffres d'affaires et ses résultats financiers.

6. Filiales et participations

Au cours de l'exercice, l'organigramme du Groupe a été modifié par La liquidation judiciaire le 21 juin 2022 de la société SYNC dans laquelle la Société détenait une participation de 25.01 % du capital.

Le 12 juillet 2022 (i) la cession de la totalité des 500 000 titres de MADVERTISE MEDIA à AZERION et (ii) la cession de la totalité des 25 000 titres de MADVERTISE MEDIA GMBH également à AZERION

En date du 28 octobre 2022 la société APPSFIRE a été dissoute sans liquidation avec transmission universelle de son patrimoine à la Société à la même date et radiée du greffe 05 décembre 2022.

En date du 30 novembre 2022, la société a acquis 2.295 actions d'une valeur nominale de 10 (dix) euros, entièrement libérées et de même catégorie, libres de toute sûreté, représentant 51% (cinquante et un pour cent) du capital et des droits de vote de la société TRIPLE A.

La société TRIPLE A détient 50% de la société TOUTES CES CHOSES S.A.S

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan

6.1. Madvertise Media

La société Madvertise Media exerce une activité de régie publicitaire Premium sur mobile. La totalité des 500 000 titres de MADVERTISE MEDIA ont été cédés à AZERION le 12 juillet 2022

6.2. Madvertise Media Gmbh

La société Madvertise Media Gmbh exerce une activité de régie publicitaire sur mobile. La totalité des 25 000 titres de MADVERTISE MEDIA GMBH ont été cédés à AZERION le 12 juillet 2022.

6.3. Madvertise Mobile Advertising Srl

La société Madvertise Mobile Advertising exerce une activité de régie publicitaire sur mobile. La dissolution anticipée de la liquidation de la société Madvertise Mobile Advertising S.r.l est en cours

6.4. Appsfire France

La société Appsfire exerce une activité de régie publicitaire sur mobile. En date du 28 octobre 2022 la société APPSFIRE a été dissoute sans liquidation avec transmission universelle de son patrimoine à la Société à la même date et radiée du greffe 05 décembre 2022.

6.5. Triple A

En date du 30 novembre 2022, la société a acquis 2.295 actions d'une valeur nominale de 10 (dix) euros, entièrement libérées et de même catégorie, libres de toute sûreté, représentant 51% (cinquante et un pour cent) du capital et des droits de vote de la société TRIPLE A au prix de 35,95 Millions d'euros hors le Complément de Prix éventuel. La principale activité de la société TRIPLE A est de détenir plus de 70 % des titres de la société PMSA dont l'activité consiste à produire des films principalement des films d'animation, des contenus audiovisuels (fictions et documentaires), avec également une activité publicitaire importante.

7. Participations croisées

Les sociétés contrôlées par la Société ne détiennent aucune participation dans la Société.

8. Risques et incertitudes

La Société attire l'attention sur les facteurs de risque susceptibles d'affecter les activités de la Société.

8.1. Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques de notre groupe sont liés au contexte macro-économique, aux changements réglementaires et technologiques et au contexte social.

a) Risques relatifs aux marchés sur lesquels intervient le Groupe

- Risques liés aux évolutions réglementaires

La société Metadvertise adapte régulièrement par anticipation ses bonnes pratiques en matière de dépôt de cookies, de consentement de l'internaute et de pistage en ligne, à des fins publicitaires. Metadvertise est et reste reconnu comme un acteur de référence de confiance auprès de ces éditeurs et partenaires quant au suivi des règles relatives à la protection des données personnelles et à la doctrine de la CNIL. Il est à noter que l'activité publicitaire ne fait plus partie du périmètre du groupe à partir de juillet 2022, fin 2022, le groupe prenant une participation dans un groupe de production audiovisuel. Les risques réglementaires liés aux activités de production sont clairement inférieurs à ceux connus dans l'univers technologique. L'activité de production étant beaucoup plus stable et soutenu par les différents gouvernements et récemment par la BPI.

- Risques liés à l'évolution des marchés et à la concurrence

Le secteur de la publicité mobile est très concurrentiel. Les concurrents du groupe sont de toutes tailles et de tous types, allant de grands groupes internationaux aux petites agences/régies opérant sur des marchés locaux ou régionaux.

Dans ce contexte, Metadvertise doit prévenir les évolutions technologiques et proposer des solutions innovantes pour conserver et améliorer ses positions sur son marché. Pour cela le Groupe effectue une veille régulière du marché de la publicité digitale et de ses concurrents et continue à investir significativement en recherche et développement. La présence sur 3 pays clefs en Europe permet également d'étendre son réseau de veille concurrentiel, et ce en particulier en Allemagne, pays où les éditeurs nationaux ont une position technologique avancée.

Le secteur audiovisuel comporte de nombreux risques à la fois concurrentiels, mais aussi sur l'exécution des commandes passées par les acteurs audiovisuels, chaînes de télévision, distributeurs. Il est à noter qu'au-delà du risque d'exécution, le secteur audio-visuel est stable.

8.2. Gestion des risques

Depuis juillet 2022, la société n'est plus exposée aux risques technologiques suite à la cession de ses actifs publicitaires, en décembre 2022, la société a pris une participation dans une société de production audio-visuelle créée il y a plus de 30 ans et dont la récurrence des activités et la pertinence du modèle économique permet de gérer le risque de manière plus granulaire.

Recherche et développement

L'année 2022 a été une année de consolidation. Le temps a été pris pour améliorer les outils existants (performances, ergonomie, ...), corriger les problèmes connus, améliorer la documentation et former les nouveaux arrivants, permettant ainsi d'envisager les futurs développements sur des bases solides. Ceci étant dit, de nouveaux outils ont été développés :

- * SDK bluestack**

- * Développement du support de React Native**

React Native est un framework d'applications mobiles open source créé par Facebook. Il est utilisé pour développer des applications pour Android, iOS en permettant aux développeurs d'utiliser React avec les fonctionnalités natives de ces plateformes.

L'ajout du support de React Native permet ainsi à nos éditeurs d'intégrer nos SDK dans leurs applications React Native. Les éditeurs peuvent ainsi utiliser le même code source pour monétiser leurs applications Android et iOS.- Publicité multi screen, L'ad server bluestack implémente une technologie innovante développée in-house pour synchroniser les campagnes de nos annonceurs sur les supports mobile et les supports traditionnels TV/radio.

Cette technologie utilise des méthodes de finger printing audio et de manipulation de flux audio/vidéo afin de détecter les campagnes sur les supports TV/radio et ainsi afficher les campagnes correspondantes sur les terminaux mobiles, permettant ainsi d'avoir une interaction multi screen avec l'utilisateur.

L'implémentation côté serveur va avec des nouveaux formats spécifiques dans les SDK mobiles.

9. Informations sur le personnel et l'environnement

9.1. Personnel

Au 31 décembre 2022, le groupe emploie 21 ETP (équivalent temps plein) soit :

- cadres : 21
- agent de maîtrise : 0
- employés : 0

Le personnel qui constitue une valeur essentielle de l'entreprise est géré par la Direction Générale assistée des cadres de l'entreprise aussi bien pour l'organisation du travail que pour les modalités du dialogue social.

9.2. Environnement

Eu égard à la nature des activités et à l'organisation de la Société, ces informations ne paraissent pas pertinentes.

10. Conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, nouvellement autorisée, ou renouvelée par tacite reconduction au cours de l'exercice 2022 et qui se sont poursuivies au cours dudit exercice.

11. Prise de participation

NEANT

12. Prise de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, en date du 30 novembre 2022, la société a acquis 2.295 actions d'une valeur nominale de 10 (dix) euros, entièrement libérées et de même catégorie, libres de toute sûreté, représentant 51% (cinquante et un pour cent) du capital et des droits de vote de la société TRIPLE.

13. Cession de participation

En date du 21 juin 2022, La liquidation judiciaire de la société SYNC dans laquelle la Société détenait une participation de 25.01 % du capital a été prononcée par le Tribunal de commerce de Nanterre.

En date du 12 juillet 2022 la Société a cédé (i) la totalité des 500 000 titres de MADVERTISE MEDIA à AZERION et (ii) la totalité des 25 000 titres de MADVERTISE MEDIA GMBH également à AZERION

En date du 28 octobre 2022 la société APPSFIRE a été dissoute sans liquidation avec transmission universelle du patrimoine à la même date à la Société et a été radiée du greffe 05 décembre 2022.

14. Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

14.1. Modalités d'exercice de la direction générale de la Société

Conformément à l'article L 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous indiquons les modalités d'exercice de la direction générale n'ont pas été modifiées depuis le dernier exercice. A titre informatif il est rappelé que votre Conseil d'administration a opté pour le Cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Toutefois, le conseil d'administration de votre Société a pris acte le 07 octobre 2022, de la démission avec effet au 30 septembre 2022 de M. François ROLOFF de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Par ailleurs, L'Assemblée Générale du 31 mars 2022, a nommé, quatre nouveaux administrateurs Messieurs Gilles AUPIN, Simon LE RESTE, Guillaume BREMOND, et Jean DESCAVES pour une durée de deux années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à tenir en 2024.

14.2. Informations concernant les mandataires sociaux de la Société : Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés

Conformément aux dispositions des Articles L 225-37-4,1° et L 225-102-1alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons en Annexe 15.1 du présent rapport, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires, sociaux de la Société.

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'Administration de votre société est composé de sept administrateurs. Le conseil d'administration n'a pas distribué de jetons de présence au cours de l'exercice écoulé.

Les mandats de chacun des sept administrateurs :

- Monsieur Paul AMSELLEM, Administrateur; dont le mandat est de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à tenir en 2023,
- Monsieur Robert KOPPLE, administrateur; dont le mandat est de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à tenir en 2023,
- Monsieur François ROLOFF, administrateur; dont le mandat est de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à tenir en 2023,

- Monsieur Gilles AUPIN, administrateur; dont le mandat est de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à tenir en 2024,
- Monsieur Simon LE RESTE, administrateur; dont le mandat est de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à tenir en 2024,
- Monsieur Guillaume BREMOND, administrateur; dont le mandat est de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à tenir en 2024,
- Monsieur Jean DESCAVES administrateur; dont le mandat est de deux années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à tenir en 2024,

Le conseil d'administration appelé à prendre des décisions en vue de la préparation et de la convocation de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes dudit exercice fera des propositions de renouvellement des mandats de chacun des trois administrateurs, à savoir Messieurs, Paul AMSELLEM, Robert KOPPLE et François ROLOFF dont les mandats arrivent à expiration lors de la présente assemblée. Nous vous proposons de le renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Messieurs, Paul AMSELLEM, Robert KOPPLE et François ROLOFF dont les mandats ont expirés ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient le renouvellement de leurs fonctions et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Nom	Mandat	Fonction opérationnelle dans la Société	Date de 1 ^{ère} nomination et de fin de mandat
Paul AMSELLEM	Président Directeur Général	Néant	1 ^{ère} nomination : 03 février 2011 Echéance du mandat : 2023
Robert Kopple	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 26 juin 2019 Echéance du Mandat : 2023
François Roloff	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 26 juin 2019 Echéance du Mandat : 2023
Gilles AUPIN	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 31 mars 2022 Echéance du Mandat : 2024
Guillaume BREMOND	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 31 mars 2022 Echéance du Mandat : 2024
Simon LE RESTE	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 31 mars 2022 Echéance du Mandat : 2024
Jean DESCAVES	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 31 mars 2022 Echéance du Mandat : 2024

14.3. Conventions réglementées

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il a été conclu :

- a) Une nouvelle convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, entre la Société et la société PARK CAPITAL Scp a été autorisée par le conseil d'administration de la société le 07 octobre 2022,
 - contrat de prêt rémunéré entre la société METAVERTISE prêteur et la société PARK CAPITAL SCP, emprunteur

Personne concernée : M. Simon Le Reste, administrateur de la Société METADVERTISE et administrateur de la société PARK CAPITAL Scp .

b) Nous vous précisons également qu'ils existent deux conventions autorisés par le conseil d'administration en date du 28 octobre 2022.

- Convention de mandat de conseil

Personne concernée : M. Paul AMSELLEM, administrateur de la Société METADVERTISE et représentant légal de la société FINANCIERE NEMAPP.

Contrat de prestations de services de conseil

Personne concernée : M. Paul AMSELLEM, administrateur de la Société METADVERTISE et représentant légal de la société FINANCIERE NEMAPP.

Nous vous précisons également qu'il existe des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes a régulièrement reçu toutes les informations requises pour lui permettre d'établir son rapport spécial, sur lequel vous devrez statuer.

14.4. Convention(s) conclue(s) par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou indirectement ou par personne interposée, entre, d'une part le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Un tableau des délégations de pouvoirs et de compétence conférés par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, accordés et/ou utilisés au cours de l'exercice écoulé figure en Annexe au présent rapport.

14.5. Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons en Annexe du présent rapport, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires, sociaux de la Société durant l'exercice.

15.6 Nombre de réunions annuelles du Conseil d'administration et taux de participation

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois.

Administrateurs	Nombre de participation au CA	Taux de participation au CA
-----------------	-------------------------------	-----------------------------

M. Paul AMSELLEM	7	100%
M. Robert KOPPLE	7	100%
M. François ROLOFF	6	85%
M. Gilles AUPIN	6	100 % entrée en fonction le 31 mars 2022
M. Guillaume BREMOND	6	100 % entrée en fonction le 31 mars 2022
M. Simon LE RESTE	6	100 % entrée en fonction le 31 mars 2022
M. Jean DESCAVES	6	100 % entrée en fonction le 31 mars 2022

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général sont assumées par Monsieur Paul AMSELLEM. Aucune limitation statutaire et/ou formelle n'est apportée à ses pouvoirs.

15. Situation des mandats des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale en date du 16 septembre 2020 qui a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a renouvelé les mandats :

- du Cabinet Ancette & Associés, Commissaire aux comptes titulaire, et
- de Monsieur Jérôme Ploquin, Commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de six exercices qui prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

16. Participations des salariés au capital

Conformément à l'article L. 225-102 du Code du commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2022, les salariés du Groupe détenaient directement et indirectement une participation dans le capital de la Société à l'issue d'une attribution gratuite ou à l'occasion d'autre dispositifs qui s'élevait à 1,2 %.

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au bénéfice des salariés de la Société et de ses filiales et qu'aucun titre de la Société ne fait l'objet d'une détention collective (PEE ou FCPE) ou sont frappés d'une inaccessibilité.

Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscriptions d'actions et au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants de la Société (article L. 225-197-3 du Code de commerce)

IL n'a pas été octroyé ou souscrit par des salariés ou des dirigeants de la Société des options de souscription d'actions, des actions gratuites ou des BSA dont le tableau ci-dessous résume la situation à la date de clôture de l'exercice :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018	détails
BSA	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	1 126 470	Cf. détail en 18.3
Options	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	96 575	Cf. détail en 18.3
Actions gratuites	NEANT	65 000 Attribuées (ca du 290421)	100 000 acquises définitivement 25 000 caduques de plein droit	NEANT	125 000	Cf. détail en 18.3
TOTAL	NEANT	65 000	641 181	1 348 045	1 348 045	Cf. détail en 18.3

Acquisition d'actions de la Société en vue de les attribuer aux salariés

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a pas procédé à l'acquisition d'actions au cours de l'exercice en vue d'une attribution aux salariés, en application de l'article L. 225-208 du Code de commerce.

17. Répartition du capital

18-1 Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Société est composé de 18.596.972 actions de 0,10 euro de valeur nominale. A chaque action correspond un droit de vote.

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice aucun franchissement de seuil de 50 % et de 95 % n'a été déclaré à la société en 2022.

18-2 Valeurs mobilières

Des opérations ont été réalisées au cours de l'exercice 2022 par les personnes mentionnées à l'article L621-18-2 du code monétaire et financier.

Le détail des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et en cours de validité au 31 décembre 2022 figure ci-après.

✓ **BSA**

- BSA attribués au cours de l'exercice 2022 : NEANT
- BSA exercés au cours de l'exercice 2022: NEANT

BSA non encore exercés au cours de l'année 2022

- 170 000 Bons de souscription d'actions (BSA 17/10/2018) pour un prix de souscription de 0,73 €
- 70 000 Bons de souscription d'actions (BSA 31/10/2018) pour un prix de souscription de 0,63 €

✓ **Options de souscriptions d'Actions**

- Options de souscriptions attribuées au cours de l'exercice 2022 : NEANT
- Options de souscriptions exercées au cours de l'exercice 2022 : NEANT
- Options de souscriptions attribuées au cours de l'exercice 2016
- 30 000 Options de Souscription d'Actions (SO 2016) pour un prix de souscription de 0,82 €, au profit d'un salarié du groupe.

✓ **Obligations convertibles en actions**

Suivant (a) délégation de l'assemblée générale des associés de la Société du 24 juin et aux termes (b) des décisions du Conseil d'administration de la Société en date du 13 décembre 2021 et (c) des décisions du Directeur Général de la Société en date du 25 février 2022, la Société a émis un emprunt obligataire d'un montant en principal de 1.100.000 euros représenté par 1.100.000 obligations convertibles en actions de la Société d'une valeur nominale de 1 euro (les « **OCA** ») régies par des modalités signées par la Société et les Porteurs d'OCA, en date du 25 février 2022. Il est toutefois précisé que suivant la décision du Conseil d'administration de la Société en date du 12 janvier 2023 les 1 100 000 obligations convertibles en actions (OCA) émises en février 2022 au profit d'Entrepreneur Invest ont été intégralement remboursé de manière anticipée en numéraire (signature d'un protocole transactionnel le 25 janvier 2023) pour un montant de 1.328.287,29 € (prime et intérêts compris) le 03 février 2023, date à laquelle les 1 100 000 OCA ont été annulées.

✓ **Actions gratuites**

- Actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2022 : NEANT

18. Rachat par la Société de ses propres actions

Au 31 décembre 2022, la Société ne détenait que 1 171 actions consacrées à l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité confié à la société Louis capital Market, représentant 0.006% du capital social.

19. Informations sur le contrat de liquidité

Conformément aux stipulations de l'article L 225-211, le Conseil d'administration doit indiquer le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, ainsi que les cours moyens des achats et des ventes.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 16 novembre 2011 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'acquisition d'actions de la Société.

Du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 :

- 20 927 actions ont été achetées – cours moyen des achats pour la période : 0,39 €
- 21 222 actions ont été vendues – cours moyen des ventes pour la période : 0,40 €

Au 31 décembre 2022, la Société détenait à travers ce contrat de liquidité 1 171 actions propres, évaluées à 749.44 € (valeur nominale de l'action de 0,10 euro) à la fin de l'exercice. Le montant des frais de négociation s'est élevé à 1344,00 euros.

* * *

Nous vous présentons dans un rapport séparé les résolutions à adopter à titre extraordinaire que nous soumettons à votre approbation.

Les projets de résolutions qui vous sont remis reprennent les principaux points de ce rapport. Nous vous demandons de bien vouloir approuver l'ensemble des résolutions présentées.

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour répondre à toute question que vous pourriez avoir.

Le Conseil d'administration

Annexe 2.3

Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 859 697	1 859 697	1 239 329	1 229 329	1 003 991
b) Nombre d'actions émises	18 596 972	18 596 972	12 393 292	12 293 292	10 039 912
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	1 100 000,00	727 272	727 272	727 272	727 272
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	291 227	1 490 533	391 665	618 155	692 202
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	- 4 203 837	144 751	- 3 562 039	- 899 787	-1 083 444
c) Impôt sur les bénéfices	- 20 335	- 8 811	- 70 194	- 214 699	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	- 4 224 172	135 940	- 3 491 845	- 685 088	-1 083 444
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	- 4 683 959	- 1 022 160	- 2 634 352	- 2 296 334	-1 838 576
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	- 0,23	0,01	- 0,28	- 0,06	-0,11
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	- 0,25	- 0,05	- 0,21	- 0,19	-0,18
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	5	5	5	5	5
b) Montant de la masse salariale	299 796	266 340	256 971	290 679	284 863
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	113949	99 763	99 079	119 250	122 163

Annexe 15.5

Administrateurs

Paul Amsellem :

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
MADVERTISE (société anonyme)	Administrateur - Président-Directeur Général
FINANCIERE NEMAPP (société de droit québécois)	CEO
Nemapp (société à responsabilité limitée)	Gérant
AMCO Invest (société par actions simplifiée)	Président
Wiztek	Président
Globalia	Administrateur

Robert Kopple:

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
MADVERTISE (société anonyme)	Administrateur
trust de droit américain révocable, E.L. II PROPERTIES TRUST du 1 juillet 1983	Director

Monsieur François ROLOFF

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
MADVERTISE (société anonyme)	Administrateur
MADVERTISE MOBILE ADVERTISING S.R.L	Director
MADVERTISE MEDIA GMBH	Director

Monsieur Gilles AUPIN

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
MADVERTISE (société anonyme)	Administrateur
PM SA	Administrateur et president du conseil administration
TRIPLE A (SAS)	Président

Monsieur Simon LE Reste

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
MADVERTISE (société anonyme)	Administrateur
PM SA	Administrateur
PARK CAPITAL SCP	Administrateur

Monsieur Guillaume BREMOND

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
MADVERTISE (société anonyme)	Administrateur
Visiomed	Administrateur et président du conseil d'administration

Monsieur Jean DESCAVES

Société / Forme sociale	Activité / Mandat social
MADVERTISE (société anonyme)	Administrateur
Holding 23	Président
Aubrac Investissements -	Président
Asset Market	Président

Annexe

Délégation de pouvoirs et/ou de compétences

N° résolut*	Délégations de compétences données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 JUIN 2022	Montant nominal maximum autorisé	Plafond global	Durée de la délégation	Utilisation pendant l'exercice 2022	Solde restant dispo au 31.12.22	Utilisation pendant l'exercice 2023	Solde restant dispo au 27/04/23
7	Délégation dans le cadre d'un rachat d'actions	10 % du capital social	N/A	18 mois (j.23.12.23)	Oui	Contrat de liquidité de 1 171 titres soit 0,007 % du capital au 31/12/22	Oui	N/A
8	Délégation d'annulation des actions rachetées dans programme rachat d'actions	10 % du capital social	N/A	18 mois (j.23.12.23)	Non	185 969, 72 euros	Non	185 969, 72 euros
9	Délégation pour augmentation du capital social en numéraire par émission d'actions avec maintien du DPS	3 000.000 euros	3.000.000 euros (17° reso)	26 mois (j.23.08.24)	Non	3 000.000 euros	Non	3 000.000 euros
10	Délégation pour augmentation du capital social en numéraire par émission d'actions avec suppression du DPS (par voie d'offre au public)	3 000.000 euros	3.000.000 euros (17° reso)	26 mois (j.23.08.24)	Non	3 000.000 euros	Non	3 000.000 euros
11	Délégation pour augmentation du capital social par une offre visée à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)	20 % du capital social par an	3.000.000 euros (17° reso)	26 mois (j.23.08.24)	non	371 939,44 euros	non	371 939,44 euros
12	Délégation pour augmentation du capital social réservée au profit de catégories de personnes avec suppression du DPS	7 000.000 euros	NA	18 mois (j.23.12.23)	non	7 000 000 euros	Oui	6 881 370,10 euros
13	Délégation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des BSA 2022	15% du capital social	3.000.000 euros (17° reso)	18 mois (j.23.12.23)	Non	2 789 546 BSA 2022	Non	2 789 546 BSA 2022
14	Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites	06% du capital social	NA	38 mois (j.23.10.25)	non	1 115 818 actions gratuites	Non	1 115 818 actions gratuites
15	Délégation pour augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport	500.000 euros	N/A	26 mois (j.23.08.24)	Non	500.000 euros	Non	500.000 euros
16	Délégation pour procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du DPS	50.000 euros	N/A	26 mois (j.23.08.24)	résolution rejetée par l'AG	NA	NA	NA
17	Limitation globale du montant des augmentations de capital pouvant résulter des délégations de compétence visées aux 9e, 10e, 11e et 13e résolutions	3.000.000 euros / 30.000.000 actions	3.000.000 euros / 30.000.000 actions	N/A	non	3 000 000 euros	non	3 000 000 euros
18	Délégation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital en vertu des aux 9e, 10e, 11e et 13e résolutions	15% de l'émission initiale	N/A	26 mois (j.23.08.24)	Non	N/A	Non	N/A